

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL
N° 2018/0008/NOM
Relative à la désignation membres
du Comité de la Recherche en matière
Biomédicale et de Santé publique (CRBSP)**

Bordeaux, le 19 avril 2018

VU le Code de la santé publique et notamment selon ses articles L.6142-13 et R.6142-42 à R.6142-48 ;

VU le décret n° 2006-1355 du 7 novembre 2006 relatif au Comité de la recherche en matière biomédicale et de santé publique (CRBSP) ;

Considérant les propositions de désignation reçues le :

- 13 décembre par Monsieur le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux et le 2 janvier 2017 par Monsieur le Président de la CME du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,
- 28 décembre 2016 par Monsieur le Directeur du Centre hospitalier Charles Perrens,
- 24 janvier 2017 par Monsieur le Président-directeur général de l'Inserm,
- 12 janvier 2017 par Monsieur le Président de l'Université de Bordeaux,
- 16 février 2017 par Monsieur le Directeur général de l'Institut Bergonié.

DECIDE

ARTICLE 1 : La composition du Comité de la Recherche en matière Biomédicale et de Santé publique est fixée comme suit :

- Quatre représentants du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux désignés conjointement par le Directeur Général et le Président de la Commission médicale d'établissement :

Directeur général du CHU de Bordeaux	M. Philippe VIGOUROUX
Président de la Commission médicale d'établissement	Pr Philippe MORLAT
Vice-président Recherche	Pr Roger MARTHAN
Coordonnateur médical de la Délégation Scientifique de la recherche clinique et de l'innovation	Pr Noël MILPIED

- Quatre représentants de l'Université de Bordeaux désignés conjointement par le Président de l'Université et les Directeurs des Unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie :

Président de l'Université de Bordeaux	Pr Manuel TUNON DE LARA
Directeur du collège sciences de la santé	Pr Jean-Luc PELLEGRIN
Doyen de l'UFR des Sciences médicales	Pr Pierre DUBUS
Directeur de l'Unité UMR 1219 Inserm/UBxS	Pr Christophe TZOURIO

.../...

- Quatre représentants des organismes de recherche associés aux missions du Centre Hospitalier Universitaire dans le cadre des conventions prévues à l'article L.6142-5 du code de la santé publique désignés conjointement par le Directeur Général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale après concertation de leur directeur :

Délégué Régional de l'Inserm à Bordeaux	M. Richard SALIVES
Responsable de l'équipe « Multimorbidité et santé publique pour les patients atteints du VIH et d'hépatite » Chef de pôle « Santé Publique »	Pr Geneviève CHENE
Directrice de l'Unité Nutri Neuro	Mme Sophie LAYE
Directeur adjoint de l'UMR CNRS 5164 Immuno Concept	Pr Patrick BLANCO

ARTICLE 2 : Le Comité invite à titre permanent les représentants des établissements de recherche associés aux missions du Centre Hospitalier Universitaire désignés par leurs directeurs, ils participent aux travaux avec voix délibérative sur les points concernant leur établissement.

Représentant de l'Institut Bergonié et Directeur du SIRIC BRIO	Pr Pierre SOUBEYRAN
Représentant du Centre Hospitalier Charles Perrens	Pr Marc AURIACOMBE
Représentant des Centres Hospitaliers de l'ex-Aquitaine	Dr Stéphane DEBEUGNY Suppléant : Dr Anne CHAMBON

ARTICLE 3 : Le Comité invite à titre permanent les membres suivants qui participent aux travaux avec voix consultative :

Directeur de la recherche clinique et de l'innovation Invité au titre du CHU de Bordeaux, secrétaire de séance	M. Jonathan BELCASTRO
Vice-président du Conseil scientifique Invité au titre de l'Université de Bordeaux	Pr Philippe MORETTO
Vice-présidente Stratégie et Développement Invité au titre de l'Université de Bordeaux	Mme Hélène JACQUET
Président de la fédération des centres de maladies rares Invité au titre du CHU de Bordeaux	Pr Didier LACOMBE
Neurosciences- Centre d'excellence dans le domaine des maladies neurodégénératives (BIND) Invité au titre du CHU et de l'Université de Bordeaux	Pr François TISON
Directeur du centre de résonance magnétique (UMR-CNRS 5536) Invité au titre de l'INSERM	M. Sylvain MIRAUX

ARTICLE 4 : Les membres du Comité sont désignés pour la période du 13 avril 2018 au 14 avril 2019. Les mandats sont renouvelables une fois.

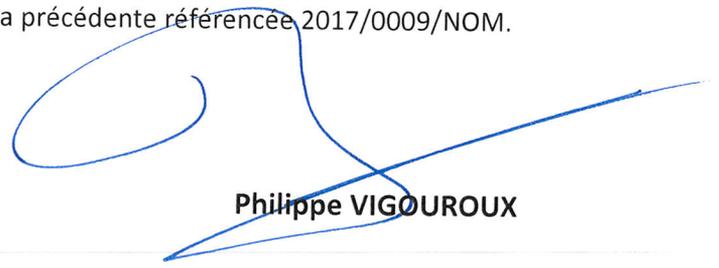
ARTICLE 5 : Il est précisé qu'il n'y a pas de suppléance en cas d'absence sauf pour les représentants des Centres hospitaliers d'Aquitaine dont un membre suppléant a été nommé à titre permanent.

ARTICLE 6 : Par dérogation au Décret et sur proposition unanime des membres du CRBSP, il est acté que les représentants des établissements identifiés à l'article 3 seront conviés à toutes les séances du Comité et participeront aux travaux avec voix consultative.

ARTICLE 7 : Les séances sont présidées par le Pr Roger MARTHAN, président ou par le Pr Jean-Luc PELLEGRIN, vice-président durant la même période.

.../...

ARTICLE 8 : La présente décision annule et remplace la précédente référencée 2017/0009/NOM.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long horizontal stroke that extends to the right and then curves downwards.

Philippe VIGOUROUX